

FR/2017496372764


Notaires

Arnaud BASTIEN et Stéphanie de GENTILE - DORN
Notaires associés

Détenteurs des minutes de Maîtres GALLET de SAINT-AURIN, CHARLERY, CEAUX et PÉRIÉ

Croix de Bellevue - B.P. 501 - 97241 FORT-DE-FRANCE CEDEX

Notaires assistants :

Géraldine GALLET de SAINT-AURIN

Laurence BAUDUIN

Céline MANCERON

Perrine MICHEL

MAIRIE

URBANISME

97212 SAINT JOSEPH

Service expertises et négociation immobilière :

Cédric MAINGE

Géraldine SIRIEIX

Fort-de-France, le 14 août 2025

Dossier suivi par

Véronique ANNONAY

veronique.annonay.97204@notaires.fr

NOTORIETE ACQUISITIVE JOSEPHINE Georgette

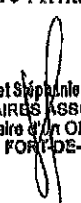
151363 /AB /VA /SL

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Arnaud BASTIEN le 03/07/2025.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Po Maître Arnaud BASTIEN


Arnaud BASTIEN et Stéphanie de GENTILE-DORN
NOTAIRES ASSOCIÉS
S.C.P. Titulaire d'un Office Notarial
B.P. 501 - 97241 FORT-DE-FRANCE CEDEX

EXTRAIT D'ACTE DE NOTORIETE ACQUISITIVE
Au profit de Mme Georgette JOSEPHINE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Maître Arnaud BASTIEN, Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée «Arnaud BASTIEN et Stéphanie de GENTILE-DORN, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à FORT-DE-FRANCE (Martinique), Croix de Bellevue, Avenue Condorcet, le **03/07/2025**.

Il a été constaté la prescription acquisitive au profit de :

Madame Georgette **JOSEPHINE**, retraitée, demeurant à SAINT-JOSEPH (97212), quartier DURAND.

Née à SAINT-JOSEPH (97212) le 2 janvier 1954.

Divorcée de Monsieur Christian Thomas **JOSEPHINE** suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de FORT-DE-FRANCE (97200) le 28 novembre 1989, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Portant sur la propriété de l'immeuble dont la désignation suit, au titre de la prescription acquisitive, en application des dispositions des articles 2272 et 2261 du code civil ;

IDENTIFICATION DU BIEN

DESIGNATION

Un terrain situé à SAINT-JOSEPH (MARTINIQUE) - 97212, Quartier DURAND, sur lequel repose une maison individuelle.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
K	680	VC DITE DE BAHUAUT	00 ha 05 a 20 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Un extrait de plan cadastral est annexé.

RAPPEL - Division cadastrale

La parcelle, sise sur la commune de SAINT-JOSEPH (Martinique), originairement cadastrée section K numéro 228 lieudit VC DITE DE BAHUAUT pour une contenance de soixante-douze ares cinquante et un centiares (00ha 72a 51ca) a fait l'objet d'une division en plusieurs parcelles de moindre importance.

De cette division sont issues les parcelles suivantes :

La parcelle objet des présentes cadastrée section K numéro 680 désignée sous le terme lot e, au plan.

La parcelle désormais cadastrée section K numéro 676, pour une contenance de onze ares soixante-cinq centiares (00ha 11a 65ca), désignée sous le terme lot a teinte K.

La parcelle désormais cadastrée section K numéro 677, pour une contenance de sept ares vingt-neuf centiares (00ha 07a 29ca), désignée sous le terme lot b.

La parcelle désormais cadastrée section K numéro 678, pour une contenance de quinze ares (00ha 15a 00ca), désignée sous le terme lot c.

La parcelle désormais cadastrée section K numéro 679, pour une contenance de sept ares dix-sept centiares (00ha 07a 17ca), désignée sous le terme lot d.

La parcelle désormais cadastrée section K numéro 681, pour une contenance de neuf ares quatre-vingt-huit centiares (00ha 09a 88ca), désignée sous le terme lot f.